



Le 29 octobre 2019 à 20h30 à la Mairie de St Maurice sur Dargoire s'est tenu le Conseil d'Administration ci-après relaté.

Etaient Présents à cette réunion :

François BOURGAIN – Victor COSTANTINI – Jacqueline DUCLOS - Marie Claire OLLAGNIER – Jasmine PAVAILLER – Guy PAVAILLER

Jacqueline DUCLOS exerce les fonctions de secrétaire de séance.

## **Election du futur bureau :**

Selon les statuts les 3 membres ou plus du Bureau seront élus à la majorité des 2/3. Afin d'assurer le bon déroulement de l'élection par vote direct ou par procuration (correspondance ou électronique) il est nécessaire que les candidats se déclarent **avant la date du prochain CA. (10/12/2019)** L'élection se fera lors du prochain CA et l'annonce des résultats sera communiquée à tous.

Les candidats se présentant indiqueront dans le document joint : leur nom, prénom, nationalité, fonction souhaitée, profession et adresse afin de faire la déclaration auprès de la préfecture.

Ce document est à envoyer à [arpe@arpe69.fr](mailto:arpe@arpe69.fr)

Afin de donner une meilleure visibilité des tâches attendues par les candidats Marie-Claire, Jacqueline, François et Victor listeront toutes les actions qui leur incombent actuellement.

## **Outils informatiques :**

- Il a été décidé à l'unanimité d'un accès ciblé aux outils informatiques pour les membres du CA.
- Le nombre important d'adresses mail lié à ARPE complique beaucoup la gestion des réponses. ---> Jacqueline demande à Ivo s'il peut nous aider à simplifier les réceptions/envois de toutes nos adresses mail.
- Le courrier en mairie sera maintenant relevé par Jasmine et Guy ou par Victor. Les clés de la boîte aux lettres leur ont été remises. Il se chargeront ensuite de dispatcher selon les sujets et les disponibilités de chacun.
- François met en place un FRAMACALC (outil collaboratif) pour partager nos idées ou infos notamment pour la lettre d'information. Une 1ere utilisation sera faite pour lister les tâches des membres du bureau.
- L'automatisation des envois de factures adhésion aux producteurs ou adhérents sera discuté en Bureau.

## **Comité Local de Développement :**

---> Marie-Claire se rendra le 20 novembre à la réunion du CLD. Elle sollicitera en commission marché du 13 novembre un ou plusieurs producteurs pour l'accompagner.

## **Changement d'exercice comptable :**

Le changement d'exercice ne pose pas de réel problème au niveau comptable. Afin de ne pas organiser dès janvier 2020 une nouvelle AG il a été décidé à l'unanimité de reporter le

changement d'exercice en janvier 2021.

Cette nouvelle cadence aura pour bénéfice de clarifier les dates d'adhésion, de permettre de travailler sur les prévisionnels projets et comptable dès septembre, de mettre en œuvre l'élection du bureau.

**Pour le prochain CA tout le monde arrive avec des idées de projets afin de valider la faisabilité budgétaire.**

### **Pétition Coquelicots**

---> Jasmine et Jacqueline valident auprès de professionnels de santé la possibilité de dépôts de pétition dans leurs cabinets.

### **Maire de Chabanière :**

Lors d'une rencontre entre François et Grégory Rousset, il a été évoqué la possibilité qu'ARPE puisse travailler avec la mairie sur le sujet des cantines scolaires et bio. Ce sujet faisant partie des projets identifiés pour 2020 lors de la dernière AG, François s'est engagé à porter cette demande au CA.

Cette proposition est intéressante et ARPE a certainement un rôle à jouer sur ce sujet. Nous avons pu commencer à échanger sur ce possible travail en commun, en interrogeant notamment comment travailler avec la mairie en gardant notre intégrité et notre indépendance. A nous de définir : ce que nous pouvons proposer, quel peut-être notre rôle et la manière dont nous souhaitons travailler. Sujet à avancer lors du prochain CA.

### **Divers :**

- La Mairie de St Maurice Sur Dargoire nous sollicite pour remettre à jour nos contacts dans leur agenda papier 2020.

--> Marie-Claire leur indiquera notre adresse mail contactARPE + notre Facebook + un lien direct vers le bulletin d'adhésion.

- Déroulement des réunions. Le code de bonne conduite a été acté :
  - élire un/une président-e de séance ( ou modérateur-e ) , dont le rôle sera d'énoncer les points de l'ordre du jour
  - organiser les tours de parole , ce qui signifie pour chacun-e de lever la main , ne pas interrompre l'autre et attendre que le modérateur lui donne la parole
  - réguler les temps de paroles quand ils sont trop longs et/ou répétitifs
  - avant de passer à la question suivante, assurer des reformulations, des résumés pour Jacqueline aux prises de notes en vue du PV. La secrétaire doit pouvoir partir de la réunion avec un compte-rendu fait et terminé , juste une mise en forme pour le site

### **Projets en cours**

- Jasmine et Guy se proposent de réaliser un cahier de recettes qui puisse être utilisé par des cantines.

### **Dates à retenir :**

- Le prochain CA est fixé au **mardi 10 décembre 2019**. La participation de tous est requise afin de procéder à l'élection du Bureau
- Marché de Noël 14 décembre 2019

23h40 la séance est close

Actions, Réflexions et Propositions, pour l'Environnement à Chabanière et sa région.

## CANDIDATURE A L'ELECTION DU BUREAU DE ARPE



Nom ..... Prénom .....

Nationalité .....

Fonction souhaitée .....

Profession .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Date :

Signature :

(Ces informations sont nécessaires pour la déclaration en préfecture)